

**Crescentis**

ISSN : 2647-4840

: Université de Bourgogne

8 | 2025

Varia

# Les clos viticoles en questions : enquête préliminaire sur leur constitution et leur évolution en Côte de Nuits (Bourgogne, France)

*Enclosed vineyards under scrutiny: preliminary investigation into their formation and evolution in the Côte de Nuits (Burgundy, France)*

Article publié le 20 décembre 2025.

**Maëlle Chevalier, Jean-Pierre Garcia Amélie Quiquerez**

DOI : 10.58335/crescentis.1702

🔗 <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1702>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Maëlle Chevalier, Jean-Pierre Garcia Amélie Quiquerez, « Les clos viticoles en questions : enquête préliminaire sur leur constitution et leur évolution en Côte de Nuits (Bourgogne, France) », *Crescentis* [], 8 | 2025, publié le 20 décembre 2025 et consulté le 22 mai 2026. Droits d'auteur : Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). DOI : 10.58335/crescentis.1702. URL : <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1702>

La revue *Crescentis* autorise et encourage le dépôt de ce pdf dans des archives ouvertes.

PREO

PREO est une plateforme de diffusion voie diamant.

# Les clos viticoles en questions : enquête préliminaire sur leur constitution et leur évolution en Côte de Nuits (Bourgogne, France)

*Enclosed vineyards under scrutiny: preliminary investigation into their formation and evolution in the Côte de Nuits (Burgundy, France)*

## **Crescentis**

Article publié le 20 décembre 2025.

8 | 2025  
Varia

Maëlle Chevalier, Jean-Pierre Garcia Amélie Quiquerez

DOI : 10.58335/crescentis.1702

🔗 <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1702>

Licence CC BY 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

---

Introduction

Approche méthodologique

Les clos médiévaux

Les clos nouveaux de la noblesse de robe

Les clos mis en scène : des clos nobiliaires recréés et des clos-jardins-villégiature

Les clos disparus

Discussion

---

## **Introduction**

- 1 Les clos sont des espaces indissolublement liés à la culture de la vigne et observés dans les paysages viticoles de plusieurs régions de France, à l'exemple de la Bourgogne et des Pays de la Loire, où ils sont le plus souvent rattachés à des productions de vins de qualité (Foucher 2018 ; Beck 2012). Ces clos constituent des éléments distinctifs

dans le paysage viticole par la visibilité des murs ou des portails, plus ou moins mis en valeur, et par les représentations dans les figurations liées au patrimoine viticole (Garcia 2018)<sup>1</sup>. On trouve aussi de nombreux lieux-dits comportant ce terme sans toutefois que le clos ne soit matériellement visible. En Bourgogne, les sources attestent la présence de clos dès la fin du haut Moyen Âge. Pour autant, en l'état actuel des connaissances, nous ne pouvons généraliser un modèle de clos dans les paysages viticoles, ni préciser leur chronologie avant la période médiévale dans la région. Les premières mentions de « *clausum* » dans les chartes médiévales sont attestées dès le IX<sup>e</sup> siècle, en même temps que sont mentionnés les « courtils » (*curtilus*) et les enclos des tenures paysannes (Gasse-Grandjean 2014). On peut supposer que ces créations de clos sont favorisées dès le VI<sup>e</sup> siècle *via* la loi des Burgondes par des mesures de protection de la vigne (Dubreucq 2001, p. 43 ; Foucher, Garcia 2013, p. 25). Dès cette période, la vigne est ainsi distinguée comme une culture à part qui bénéficie de mesures de protection particulières (Racinet 1998, p. 191 ; Zadora-Rio 1998, p. 677). De même, à l'époque carolingienne, les descriptions des vignes des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon ou Saint-Remi de Reims informent sur l'organisation des parcelles viticoles, puis les premières mentions de clos pour ces domaines à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle comme le Clos de Surdille près de Dijon (Nouvion 2021, p. 157-158 et p. 253). Dans ces dynamiques d'organisation du territoire carolingien, les clos viticoles pourraient apparaître comme étant en premier lieu une création du droit qui aurait, par la suite, été concrétisée par une limite matérielle (Saint-Jacob 2008, p. 14 ; Foucher 2018, p. 70). De plus, pour le Moyen Âge central, la mise en place d'un clos, au moins dans les campagnes du Centre et Nord de la France, est un privilège seigneurial et ces parcelles appartiennent donc essentiellement au *mansus indominicatus* (Saint-Jacob 2008, p. 221), c'est-à-dire à la réserve seigneuriale qu'elle soit laïque ou ecclésiastique. Le seigneur fait entretenir ses clos en faire-valoir direct ou par une partie des corvées qui lui sont dues. Ce régime s'estompe grandement au Moyen Âge tardif avec le recours à une main-d'œuvre de journaliers, tâcherons ou métayers. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, la production du « vin des clos » est souvent différenciée comme étant plus qualitative que celle du reste des autres espaces de viticulture de ces seigneuries. C'est le cas pour les clos du prieuré de Saint-Vivant de Vergy à Vosne (Garcia, Labbé 2012) ou pour le Clos ducal de Germolles (Delgado

2025, p. 110). Cette association des clos avec des vins de qualité se poursuit tout au long de l'époque moderne et particulièrement au XVIII<sup>e</sup> siècle où l'interdiction de clore des parcelles est levée en 1770 par le Parlement de Dijon dans le périmètre de son ressort. Nous assistons alors à la création de nouveaux clos dès cette date, puis tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Les clos sont alors fondés notamment pour distinguer la production d'une parcelle de celle du reste du vignoble, par exemple le Clos des Varoilles (Labbé 2023). La distinction des clos dans le vignoble bourguignon s'est ensuite maintenue jusqu'à nos jours à travers leur mise en scène comme valeur nobiliaire (Lucand 2011, p. 228-233) au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'instar de la multiplication des châteaux en Bordelais (Roudié 2000, p. 420), rattachant certaines parcelles à l'idée de productions qualitatives. Cette réputation intrinsèque de qualité se perpétue par leur représentation sur les étiquettes des bouteilles de vins (Laferté 2006 ; Lucand 2019), ou encore à travers la dénomination des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) qui autorisent l'affichage de leur nom comme dénomination ou comme nom de cuvée (Bazin 2013, p. 43).

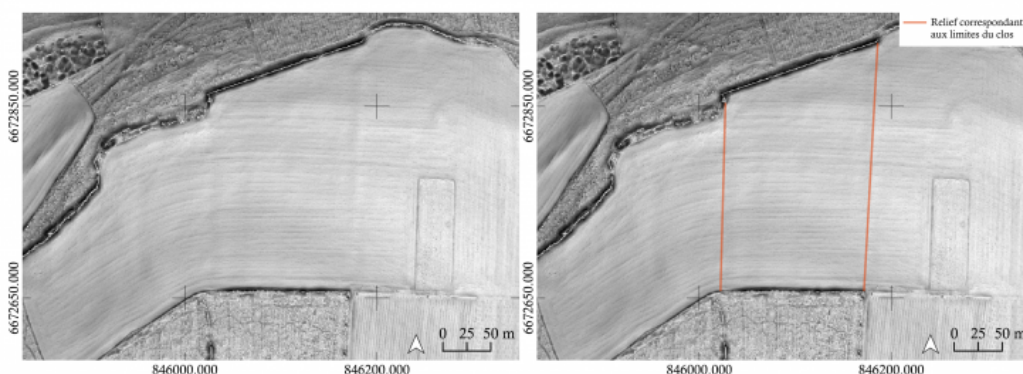
- 2 Après ce tableau historiographique général, les clos ou leur production apparaissent comme des éléments qui se distinguent dans le paysage du vignoble bourguignon au moins depuis le Moyen Âge. Nous proposons d'exposer ici en détail l'organisation des clos viticoles comme éléments du paysage viticole de la Côte de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), leurs trajectoires historiques et les acteurs qui les ont inventés ou remotivés.

## Approche méthodologique

- 3 L'étude des clos autour de Nuits-Saint-Georges a été menée sur les actuelles communes de Flagey-Echézeaux, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges et Premeaux-Prissey, cette zone bénéficiant de la présence connue de clos de différentes époques, de vestiges encore visibles et d'un relevé LiDAR renseignant en détail la topographie de la Côte de Nuits. Il existe donc un ensemble de données disponibles sur cet espace qui permet de discuter de la construction et de l'évolution des clos viticoles à la fois dans le temps et dans l'espace. Nous avons ainsi mis en place une approche pluridisciplinaire croisant à la fois des sources historiques et archéologiques : archives textuelles et pla-

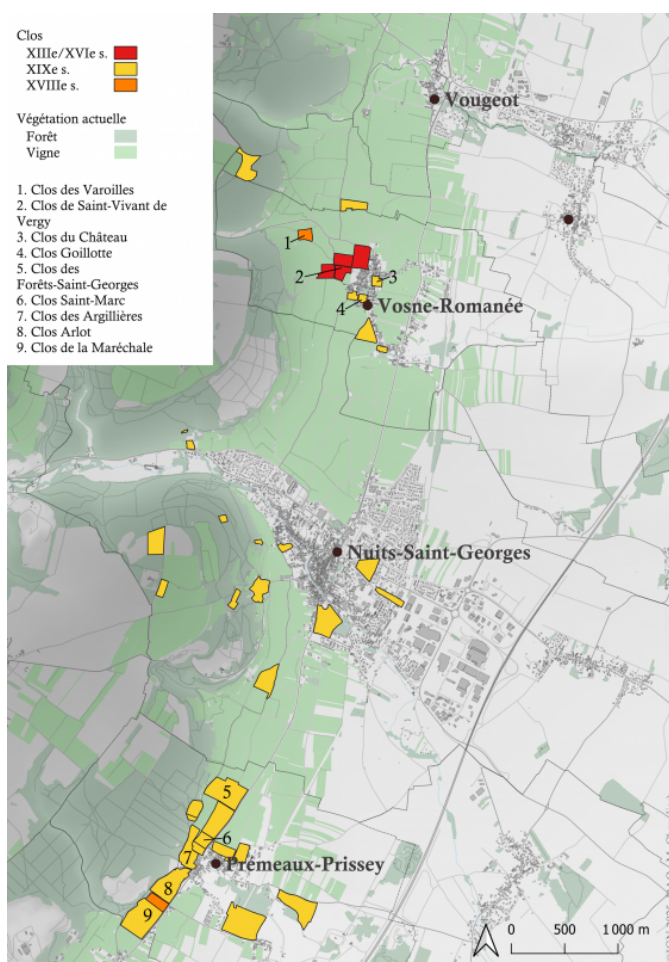
- nimétriques, historiographie, analyse de la microtopographie, prospections et relevés de terrain.
- 4 En ce qui concerne les documents d'archives, nous avons principalement étudié les plans anciens et les cadastres issus des archives du clergé régulier et séculier du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle ainsi que des plans modernes et du xix<sup>e</sup> siècle qui concernent le secteur d'étude. De même, nous nous sommes intéressés aux documents qui renseignent la description des parcelles et du paysage : terriers, acquisitions, ventes, bornages, successions, titres de propriété, registres fonciers, etc.<sup>2</sup>. Nous nous sommes aussi appuyés sur des études historiques déjà réalisées pour certains clos et sur l'historiographie (Courtépée 1778 ; Morelot 1831 ; etc.). Pour l'ensemble de ces documents, les lieux-dits ou les mentions de lieux comprenant le terme « clos » ou ses variations étymologiques telles que « closeau », « cloux » ou « clusers » ont été recensés.
  - 5 Parallèlement, un inventaire des clos sur ce territoire a été mené à travers l'analyse de la microtopographie issue des relevés LiDAR de la côte viticole en 2019 et des prospections de terrain. La recherche consistait ici à recenser les traces de clos potentiels – notamment par la présence de maçonneries – arasées ou non (Figure 1) et de décrire l'état actuel des espaces désignés comme des clos viticoles dans les différentes sources précédemment citées.

**Figure 1 : Relevé de la microtopographie du lieu-dit Clos du Hasard à Nuits-Saint-Georges mettant en évidence un relief correspondant à l'emprise d'une parcelle close sur le cadastre napoléonien de 1827.**



- 6 La constitution d'une base de données spatiale et temporelle intégrant l'ensemble des données collectées a conduit à préciser des phases de création des clos, leur continuité ou leur disparition et à enrichir l'analyse des informations sur les parcelles auxquelles ils sont rattachés. L'étude du corpus ainsi assemblé sur les quatre communes étudiées permet de recenser des clos aux caractéristiques diverses dont nous proposons ici une synthèse (Figure 2).

**Figure 2 : Répartition des clos autour de Nuits-Saint-Georges en fonction de leur première mention connue au moment de l'étude.**



Fond cartographique IGN, DAO M. Chevalier.

## Les clos médiévaux

- 7 En Côte de Nuits, s'il est indéniable que de nombreux clos datent du Moyen Âge, il a été reconnu que ce terme rassemble pourtant l'héritage de deux entités aux fonctions et aux statuts juridiques différents appelés « grands clos » et « petits clos » (Foucher, Garcia 2013, p. 28 ; Foucher 2018 ; Garcia 2018). Les « grands clos » sont les plus connus et presque tous sont mentionnés dans les textes au début du XIII<sup>e</sup> siècle : Clos de Tart (1202), Clos de Vougeot (ca. 1212), Clos de Bèze (1219), Clos de la Perrière à Fixin (ca. 1228). Ce sont tous de grands clos – de plusieurs hectares de superficie – monastiques ou princiers – clos du duc puis du roi à Beaune, Aloxe, Chenôve. Ils marquent l'emprise seigneuriale sur les terres villageoises et se constituent aussi, à l'exemple du Clos de Vougeot (51 ha), comme démonstrations des générosités seigneuriales à l'égard des communautés monastiques par donations sur les réserves de terres aux marges des finages et des villages. Les « petits clos » forment une strate sans doute plus ancienne : ce sont des clos de faible étendue – quelques ares tout au plus –, enchâssés dans l'habitat villageois ou contre le village. Ils sont à mettre en relation avec l'enclos, le pourpris lié à l'habitation et avec cette entité polysémique depuis le haut Moyen Âge qu'est le courtil (« *curtilus* », Gasse-Grandjean 2014), lieu de cultures vivrières familiales diverses : potager, verger mais aussi petite parcelle de vignes. Situés dans le village, ils bénéficiaient d'un régime de redevance spécial ou d'exemption.
- 8 Ainsi, les premiers « grands » clos qui sont donnés de voir dans les sources pour le secteur de Nuits-Saint-Georges sont des clos appartenant au prieuré de Saint-Vivant de Vergy à Vosne. Ce sont actuellement les seuls clos de création médiévale attestés pour notre secteur. Le prieuré s'implante à Vosne en 1131, au moment où les terres de ce finage, appartenant au duc de Bourgogne Hugues II, sont données à Saint-Vivant de Vergy en échange des possessions des chanoines dans la vallée de l'Ouche en faveur de l'abbaye cistercienne d'Aseraule, future abbaye de la Buissière. Néanmoins, la première mention d'un clos sur ce territoire n'apparaît qu'en 1241 (Pinguet 2010, p. 100 ; Labbé 2012) sans plus de précision sur sa description. En 1512, un terrier détaille un peu plus les possessions de Saint-Vivant à Vosne et nomme quatre clos : celui « des Neufs Journaux », « du Moytant »,

« des Quatre journaux » et des « Cinq journaux » (Pinguet 2010, p. 88 ; Labbé 2012, p. 364<sup>3</sup>). Ces clos font partie du domaine en faire-valoir direct du prieuré. Nous pouvons aussi noter qu'ils couvrent des superficies allant de quatre à neuf journaux environ, soit 1,3 à 3 ha chacun, et qu'ils se situent à l'extérieur du noyau d'habitation du village de Vosne sans en être pourtant très éloignés. Il faudrait cependant connaître la trame médiévale du village pour préciser le positionnement des clos par rapport à ce dernier. Le « vin des clos » est une production distinguée de l'ensemble de la production de vin de la seigneurie par Saint-Vivant de Vergy au xv<sup>e</sup> siècle, en regroupant les raisins de tous les clos de Vosne indistinctement vinifiés ensemble (Garcia, Labbé 2012, p. 114). Les archives de Saint-Vivant sont peu loquaces quant à la matérialité de ces clos médiévaux, celle de la clôture et même leur fonctionnement. Les rares comptes conservés pour le xv<sup>e</sup> siècle laissent supposer une gestion analogue à celle des grands clos ducaux de Chenôve et de Talant (Beck 1996 ; Beck 2012 ; Grillon, Garcia, Labbé 2021).

## Les clos nouveaux de la noblesse de robe

- 9 Dès le xv<sup>e</sup> siècle, des changements s'opèrent dans la gestion des clos seigneuriaux en Côte de Nuits. En effet, suivant un mouvement de déprise de la propriété foncière dans le vignoble suite aux différentes crises des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles (Le Mené 1991), les clos ne dépendent plus uniquement de la réserve seigneuriale, mais peuvent devenir des tenures et leur exploitation être soumise à un bail à cens, un contrat d'amodiation, un contrat « à parties », etc.
- 10 Les clos médiévaux de Vosne subsistent pour la période moderne. Par exemple, le clos des « Cinq journaux » est racheté au xvii<sup>e</sup> siècle (1621) par le seigneur engagiste de Vougeot, puis par son gendre Philippe de Croonembourg (Labbé 2012, p. 366). À sa suite, les successeurs Croonembourg tout au long du xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, puis le prince de Conti à partir de 1760, en font un lieu de production de vins d'excellence et de distinction. Ils perpétuent en cela, la motivation première de P. de Croonembourg qui inventa la « Romanée » en 1651 (Garcia *et al.* 2018), nouvelle dénomination en référence aux vins antiques et mé-

diévaux réputés d'excellence pour remplacer les anciens clos médiévaux du prieuré de Saint-Vivant aux dénominations moins électives.

- 11 Le Clos des Varoilles, lui aussi situé à Vosne, se distingue, mais c'est en revanche une création du XVIII<sup>e</sup> siècle, citée notamment par l'abbé Courtépée (Courtépée 1778, p. 227). Il est constitué sur le territoire de Vosne par Jacquinet de Chasan, conseiller à la chambre des comptes de Bourgogne, qui met en place une véritable promotion de ses vignes (Labbé 2023). Son propriétaire présente en 1782 le Clos des Varoilles comme le résultat et le remembrement de 20 ans d'achats de parcelles dans le climat des Varoilles qui couvrent près de cinq journaux (1,5 ha environ), dont il tire une seule cuvée sous le nom de « Varoilles ». Il ajoute qu'il le ferme de quatre murs et lui adjoint alors le nom de « clos » (Chasan 1782, p. 525). Jacquinet de Chasan précise qu'il réunit ces parcelles au climat des Varoilles afin d'avoir la quantité nécessaire de fruits pour la production d'une cuvée entière, propre à ce lieu (Chasan 1782, p. 526). Cette invention d'un nouveau clos *ex nihilo* s'ajoute donc aux clos existants sur le même territoire de Vosne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la création d'un discours de promotion commerciale destiné à le faire compter parmi les climats les plus réputés de Vosne. Cela documente, à partir de l'époque moderne en Bourgogne, un tournant où les clos ne sont plus des espaces essentiellement liés aux privilèges seigneuriaux, mais participent d'un nouvel élément de délimitation de la qualité par le lieu avec les climats auxquels ils sont subordonnés. À cet égard, l'ancien « Clos (de l'abbaye) de Bèze » des chanoines de Langres s'intitule désormais « Clos de Bèze au climat de Chambertin » (Garcia *et al.* 2018). Il se fait à l'instigation de nouveaux acteurs de la noblesse de robe et de la bourgeoisie investis dans la propriété, la gestion et la promotion des clos, tels que Philippe de Croonembourg, Jacquinet de Chasan ou l'avocat Jomard pour le Clos de Bèze à Gevrey-Chambertin. Cette dynamique n'est pas entravée par la Révolution : elle est même amplifiée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, par le transfert vers la bourgeoisie de nombreuses propriétés issues des biens confisqués des nobles et du clergé et la promotion des valeurs nobiliaires et réactionnaires de la Restauration.

## Les clos mis en scène : des clos nobiliaires recréés et des clos-jardins-villégiature

- 12 Le nombre de clos augmente sensiblement au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons vu précédemment, les clos semblent être le modèle prédominant de mise en valeur du vignoble bourguignon dans le même esprit que la création des châteaux en Bordelais (Roudié 2000, p. 420). Ce modèle se retrouve notamment à Premeaux-Prissey où de nombreux clos sont référencés dans l'historiographie du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle tout le long de la route principale entre Dijon et Beaune. Ces clos, à l'exception du Clos Saint-Marc et du Clos des Corvées-Pagets (0,9 et 1,5 ha), couvrent des grandes superficies, entre 2 et 9 ha. Ils possèdent encore tous actuellement un mur et des entrées qui donnent sur l'ancienne route royale, puis la nationale 74, de Dijon à Beaune, ce qui les rend bien visibles et évocateurs pour le voyageur et touriste à l'instar de Stendhal, passant en 1838 près du Clos-Vougeot :

« [...] Le général Bisson, étant colonel, allait à l'armée du Rhin avec son régiment. Passant devant le Clos-Vougeot, il fait faire halte, commande à gauche en bataille, et fait rendre les honneurs militaires. Comme mon compagnon de voyage me contait cette anecdote honorable, je vois un enclos carré d'environ quatre-cents arpents, doucement incliné au midi et clos de murs. Nous arrivons à une porte en bois sur laquelle on lit en gros caractères fort laids : *Clos-Vougeot* [...] ».

- 13 Un des exemples remarquables de cette création de « clos-jardins » et de la mise en scène du vignoble se trouve au Clos de la Maréchale constitué sous la férule de Louis Champy, député des Vosges, dans les années 1820. En effet, après l'achat de deux grandes parcelles de plus de 2 ha sur les finages de Premeaux et Comblanchien, il va acquérir entre 1819 et 1823 de nombreuses parcelles entre celles-ci puis fermer cette vigne de 9,6 ha close de murs percés de trois grilles en fer et, au sein de cet espace, placer un bâtiment d'agrément devancé d'un péristyle soutenu par une colonnade dans un style néo-grec (Figure 3). En dehors de notre périmètre, un exemple comparable de ce type

de clos est donné par le Clos Napoléon créé à Fixin sur les lieux-dits Aux Cheusots et Au village à partir de 1850, intégré à un parcours de parc mémoriel en souvenir et hommage à l'Empereur par Claude Noisot, ancien soldat napoléonien (Bazin 2010, p. 188 ; Lucand 2015).

**Figure 3 : Clos de la Maréchale, Premeaux-Prissey.**



J.-P. Garcia, 2021

- 14 La création d'un clos peut aussi permettre d'unifier la provenance des raisins pour une cuvée en rassemblant des parcelles et de connaître ainsi la qualité des vins d'un lieu particulier (Morelot 1831, p. 20). C'est le cas pour le Clos de la Maréchale qui s'agrandit en rassemblant en une seule parcelle, à partir de 1823, au moins 39 parcelles différentes dont une (« au Maréchal ») déjà close au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 15 En parallèle, et à la même période, on note de nombreuses créations de clos à Nuits-Saint-Georges qui semblent suivre le même modèle qu'à Premeaux (Clos Royer, Clos Gillotte, Clos Morin, Clos Jacquinet, Clos Doret, etc. ; Gillant 2022, p. 12-35). Ces « clos-jardins » possèdent des espaces de villégiature ou « maison de quatre heures »

(Bazin 2013, p. 108) comme au Clos de la Maréchale ou plus loin le château miniature des Monts Luisants à Morey-Saint-Denis, le Château de la Tour et La Folie dans le Clos-Vougeot (GIE PArHis 2024), ou encore le Château-Gris à Nuits-Saint-Georges. Ils sont érigés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec, outre la mise en scène ostentatoire de la vigne, la volonté de disposer d'un lieu sain, loin de l'air vicié des villes de plus en plus peuplées et industrielles (Fressoz *et al.* 2025, p. 178). Le clos, ancien marqueur des privilèges d'un terroir réservé à la noblesse et au clergé, est ici réapproprié par une riche bourgeoisie issue des villes, composée notamment des négociants en vins comme les Viénot, qui s'implantent à cette période en Côte-d'Or, la famille Latour, Gauthey, etc. (Lucand 2011, p. 230).

- 16 À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle, les créations de clos *ex nihilo*, sans préexistence d'un clos plus ancien, sont beaucoup plus rares, peut-être en lien avec la mise en place de conditions particulières pour associer le terme « clos » à la production d'une parcelle en parallèle de la création des AOC dans le vignoble bourguignon. Néanmoins, des parcelles anciennement closes à l'intérieur des villages, anciens jardins, meix et courtils, généralement de faible superficie, sont à partir de ce moment-là reprises pour être dédiées à la vigne ; tels que le Clos du Château à Vosne-Romanée qui n'est pas mentionné comme clos dans le cadastre napoléonien de 1827 et dont la parcelle est alors enregistrée en « jardin potager » mais qui sera par la suite intégrée au domaine viticole du comte Liger-Belair auquel elle appartient déjà. Bien qu'en dehors de notre cadre d'étude, on ne peut manquer de citer le cas emblématique de la création, en 1943, d'un clos offert au maréchal Pétain, constitué de vignes soustraites à celles des Hospices de Beaune, comme signe d'attachement d'édiles beaunois aux valeurs agrariennes supposées authentiques et éternelles de la Révolution nationale (Vigreux 2005).

## Les clos disparus

- 17 Il existe aussi des clos mentionnés dans certaines sources d'archives, mais dont il ne reste plus de traces actuellement, ni visuellement ni dans les Appellations d'Origine Protégée. Nous classons parmi ces clos ceux trouvés au cours des prospections ou sur le relevé LiDAR, mais qui n'ont pas pu être datés, ou encore les lieux-dits évoquant un

clos mais pour lesquels il a été impossible d'en identifier de potentielles traces dans l'espace concerné à travers les archives ou les prospections. Néanmoins cela n'exclut pas la possibilité de mettre en évidence un clos datable sur ces secteurs grâce à d'autres sources. Se pose aussi la question de clos fermés de barrières non pérennes, par exemple végétales installés seulement au moment des vendanges (Leturcq 2018, p. 12), qui n'auraient pas laissé de traces visibles en prospection ou sur le LiDAR, ou qui auraient été effacées par les cultures ultérieures.

18 Nous trouvons ainsi une parcelle de vigne close sur le plateau au sud de la ville de Nuits-Saint-Georges, au lieu-dit Les Dames Huguettes, dont une partie est déjà un clos cultivé en « terre » et non en vignes en 1827 sur le cadastre napoléonien. Il existe aussi de nombreux lieux-dits que l'étymologie rattache aux clos, mais où aucun type de clôture n'a pu être mis en évidence à travers les différentes sources utilisées. C'est le cas des lieux-dits :

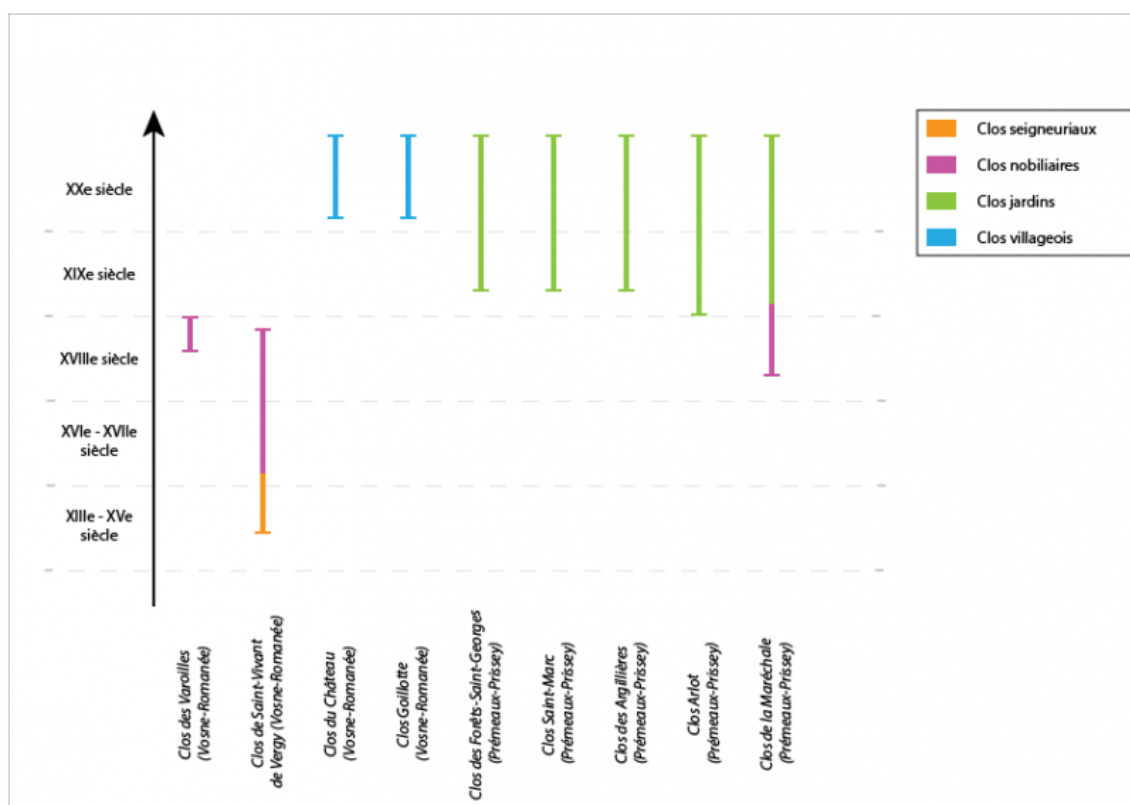
- du clos Saint-Denis à Flagey-Echézeaux, situé sur le coteau entre le Clos-Vougeot et le village de Vosne-Romanée. Nous pourrions aller chercher ses origines du côté d'une seigneurie ecclésiastique médiévale (collégiale Saint-Denis à Nuits-Saint-Georges) ;
- du clos Saint-Philibert à Flagey-Echézeaux, sur les Hautes-Côtes de Nuits, pour lequel il serait intéressant de vérifier la documentation liée aux Templiers puis aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem installés à partir du XII<sup>e</sup> siècle à Saint-Philibert à quelques kilomètres de là ;
- du Closeau et des Clusers à Premeaux, tous deux situés dans la plaine, le premier à l'extérieur du village, le second aux abords de ce dernier, ces lieux pourraient correspondre à d'anciens espaces de jardins ;
- du Clos à Priskey, le lieu correspond à une grande propriété appartenant en 1827 à M. de Loisy de Dijon, issu de l'ancienne noblesse de robe de la ville qui a ainsi une propriété sur la côte viticole. Néanmoins, le lieu est aussi situé à côté de l'église de Priskey et cette dénomination pourrait aussi être en lien avec ses anciennes possessions.

## Discussion

- 19 L'étude des clos autour de Nuits-Saint-Georges, en croisant l'approche spatiale et la chronologie, a donc abouti à une première typologie de leur évolution. Cette typologie permet ainsi de distinguer, selon plusieurs critères, des clos issus des privilèges seigneuriaux médiévaux, des clos associés à des productions de vins de qualités supérieures et qui peuvent correspondre à des climats, des clos qui participent de l'idée de prestige nobiliaire de leurs propriétaires, ou encore des « clos-jardins » où le paysage viticole est véritablement mis en scène. Cette typologie s'articule autour de quelques grandes phases de créations de clos entre la fin du Moyen Âge et le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, de réinvestissement et de remotivation de clos des périodes précédentes, mais aussi de disparitions dont les modalités plus précises restent à éclaircir. Nous avons aussi pu mettre en évidence les changements d'acteurs qui entrent en jeu dans la création et l'usage des clos à différentes périodes. Enfin un dernier point de définition de ce modèle a été de cerner le rôle des clos au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle comme instruments de mise en scène et de distinction de certaines parts du vignoble bourguignon.
- 20 Cette étude détaillée, qui corrobore les premières observations faites en Côte de Nuits et Côte de Beaune (Foucher 2018), reste néanmoins limitée à un secteur restreint de la Côte et demande à être enrichie par un travail sur d'autres secteurs afin de compléter et de préciser l'évolution de la définition des clos et leurs processus de mutations. Enfin, il reste à définir si ce modèle peut être généralisé à l'ensemble du vignoble bourguignon. Le corpus a ainsi mis en évidence la réalité polysémique du clos auquel peuvent être associées différentes réalités en termes d'usage, de définition et d'acteurs en jeu qui se modifient sur le temps long (Figure 4). Ces espaces diachroniques sont sujets à des dynamiques d'investissement, de revalorisations et parfois de désinvestissement, remotivés à chaque période de leur évolution en Bourgogne les inscrivant alors comme des noyaux constituants de ce paysage. Le détail des origines au haut Moyen Âge de ces parcelles viticoles reste à préciser. Il semble néanmoins que, dès le second Moyen Âge, les clos viticoles soient associés à une notabilité du vignoble puis à une quête nobiliaire dont ils sont la représentation dans le paysage tout au long de l'époque moderne et du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. Enfin,

l'image du clos est toujours réinvestie dans le paysage viticole bourguignon actuel quand il s'agit de faire référence à l'ancienneté et l'authenticité conférée par les attraits du Moyen Âge et à la propriété éminente réservée pour les productions de qualité.

**Figure 4 : Tableau de répartition chronologique et typologique des clos autour de Nuits-Saint-Georges**



M. Chevalier.

BAZIN J.-F., 2010, *Le dictionnaire universel du vin de Bourgogne*, Pontarlier, Presses du Belvédère, 911 p.

BAZIN J.-F., 2013, *Le vin de Bourgogne*, Paris, Dunod, 264 p.

BECK P., 1996, Dans les vignes du Duc de Bourgogne. Le Clos de Chenôve au XIV<sup>e</sup> siècle, *Histoire & Sociétés Rurales. Les campagnes bourguignonnes dans*

*l'histoire. Actes du colloque d'Auxerre (28-30 septembre 1995)*, n° 5, p. 119-130.

BECK P., 2012, À Talant et à Chenôve, dans les vignes du Duc de Bourgogne, In : GARCIA J.-P., RIGAUX J. (dir.), *Vignes et vins du Dijonnais. Oubli et renaissance*, Clemencey, Terres en vue, p. 64-71 (*Les Clés pour la Bourgogne*).

CHASAN DE J., 1782, « Réponse à des remarques critiques, en forme de lettre,

envoyées de Bourgogne aux auteurs de ce Journal », *Journal encyclopédique ou universel*, Tome IV, Partie III, p. 521-527. [En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k15240020/f193.vertical>, consulté le 20/09/2021]

COURTÉPÉE C., 1778, *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, Tome III, Dijon, Causse, 608 p.

DELGADO C., 2025, *Marguerite de Flandre et la vigne. Le Clos de Germolles. Un domaine viticole en Côte chalonnaise au service du pouvoir princier. 1379-1429*, Mellecey, Association des Amis du château de Germolles, 163 p.

DUBREUCQ A., 2001, La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes, *Annales de Bourgogne*, tome 73, *Vins, vigne et vigneron en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, GARNOT B. (dir.), p. 39-55.

FOUCHER M., GARCIA J.-P., 2013, La double signification des clos monastiques sur la côte de Nuits (Bourgogne, France) : étude archéologique et historique du Clos de Vougeot et d'autres clos cisterciens, In : PANAITESCU C., FOSALAU L. C., *Vigne, vin et ordres monastiques en Europe, une longue histoire*, Oct. 2011, Iasi, Roumanie, Dijon, Chaire UNESCO « Cultures et Traditions du Vin », p. 25-41. [En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00915036>, consulté le 07/09/2020]

FOUCHER M., 2018, « Un clos...ou des clos ? Quelques réflexions autour d'une pratique de démarcation en Côte de Nuits et Côte de Beaune. », *Crescentis* [En ligne : <http://preo.u-bourgogne.fr/crescentis/index.php?id=237>, consulté le 25/09/2020], 1.

FRESSOZ J.-B., JARRIGE F., LE ROUX T., MARACHE C., VINCENT J., 2025, *Une histoire environnementale de la France. La nature en révolution, 1780-1870*, vol. 1, Paris, La Découverte, 313 p.

GILLANT M., 2022, *Le cavalier d'Or. Une histoire de clos*, Bulletin de l'association pour la sauvegarde de l'église Saint-Symphorien et du patrimoine du pays nuiton, n° 21.

GARCIA J.-P., LABBÉ T., 2012, Diversité naturelle ou diversité culturelle des terroirs viticoles en Bourgogne, In : PÉRARD J., PERROT M. (dir.), *Vignes, vins : jeux et enjeux de la diversité. Actes des 5 Rencontres du Clos-Vougeot 2011*, Dijon, Centre Georges Chevrier, p. 107-118.

GARCIA J.-P., LABBÉ T., GRILLON G., 2018, Les climats viticoles en Bourgogne et ailleurs, In : PÉRARD J., WOLIKOW C. (dir.), *Vignobles et vins singuliers : de l'unique au pluriel*, Rencontres du Clos-Vougeot, p. 355-372.

GARCIA J.-P., 2018, La pérennisation par la remotivation des lieux, des mots et des choses de la Bourgogne viticole, In : WOLIKOW S., JACQUET O. (dir.), *Bourgogne(s) viticole(s). Enjeux et perspectives historiques d'un territoire*, Dijon, Éditions Universitaire de Dijon, p. 145-152 (Sociétés).

GASSE-GRANDJEAN M.-J., 2014, Curtilum de vinea, *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, n° 72, p. 83-128.

GIE PARHis, 2024, *La Folie de Vougeot. Recherches historiques sur la villa et la famille Martini-Rosé à l'origine de sa construction*, rapport.

GRILLON G., GARCIA J.-P., LABBÉ T., 2021, *Vignes et vins de Talant. 800 ans d'his-*

toire en Bourgogne, Dijon, Éditions Faton, 144 p.

LABBÉ T., 2012, *Généalogie d'un climat : la Romanée-Conti d'après LABBÉ 2011, Les climats de la Romanée-Conti, du Chambertin-Clos de Bèze, du Montrachet et du Corton-Clos du Roi : une histoire croisée entre temps géologique et historique*, In : *Les climats du vignoble de Bourgogne. Dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco*, Tome 1, Association pour l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne, p. 364-368.

LABBÉ T., 2023, *La création d'un « grand vin » au XVIII<sup>e</sup> siècle : le Clos des Varioilles de Vosne-Romanée (c.1770-1780)*, Crescentis [En ligne : <http://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=1377>], 6. .

LA Ferté G., 2006, *La Bourgogne et ses vins. Image d'origine contrôlée* ([http://www.editions-belin.com/ewb\\_pages/f/fiche-article-la-bourgogne-et-ses-vins-5179.php?lst\\_ref=1](http://www.editions-belin.com/ewb_pages/f/fiche-article-la-bourgogne-et-ses-vins-5179.php?lst_ref=1)), Paris, Belin, 319 p (Socio-histoires).

LAVALLE Jean, *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or*, Ivry-sur-Seine, Phénix Editions, réédition de l'exemplaire original de 1855, 2000.

LE MENÉ M., 1991, *Le vignoble français à la fin du Moyen Âge*, In : *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Auch, Comité départemental du tourisme du Gers, p. 189-205 (*Flaran*, 11).

LETURCQ S., 2018, *La communauté et les champs (Picardie et Hainaut, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, In : BECK C., GUIZARD F., SANTINELLI-FOLTZ E. (dir.), *Robert Fossier, les hommes et la terre. L'histoire rurale*

*médiévale d'hier et d'aujourd'hui*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, p. 135-156.

LUCAND C. 2011, *Les négociants en vins de Bourgogne. De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Bordeaux, Féret, 522 p.

LUCAND C., 2015, *Claude Noisot, un officier napoléonien devenu vigneron propriétaire à Fixin, Pays de Bourgogne*, n° 245-246, p. 79-87.

LUCAND C., 2019, *Le vin, le lieu, la marque par les étiquettes du vin en Bourgogne, Crescentis* [En ligne : <https://preo.ube.fr/crescentis/index.php?id=979>], 2.

MORELOT D. – *La vigne et le vin en Côte-d'Or (1831)*, Dijon, Éditions Clea, réimpression en fac-similé de l'édition originale parue en 1831, 2008, 286 p.

NOUVION A., 2021, *Temps et acteurs de la vigne et du vin au Moyen Âge : étude comparée Bourgogne - Champagne (V<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat sous la direction de P. DEMOUY et de J.-P. GARCIA, Université de Reims Champagne-Ardenne, 726 p.

PINGUET R., 2010, *Terres et territoires du prieuré de Saint-Vivant (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, In : RAUWEL A. (coord.), *Saint-Vivant de Vergy. Un prieuré clunisien au cœur de la Bourgogne*, Moisenay, Éditions Gaud, p. 82-124.

RACINET P., 1998, *Les moines au village : pour une étude des installations monastiques dans le monde rural*, In : FELLER L., MANE P., PIPONNIER F. (dir.), *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Éditions de la Sorbonne, p.181-202 (*Histoire ancienne et médiévale*, 48).

ROUDIÉ P., 2000, Vous avez dit « château » ? Essai sur le succès sémantique d'un modèle viticole venu du Bordelais, *Annales de Géographie*, t. 109, n° 614-615, p. 415-425.

SAINT-JACOB P. (de), 2008, *Des terroirs et des hommes. Études sur le monde rural et le pays bourguignon (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 469 p. (Sociétés).

STENDHAL – *Mémoires d'un touriste*, Paris, A. Dupont, 1838, 797 p.

VIGREUX J., 2005, *La vigne du Maréchal Pétain*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 106 p. (Sociétés).

ZADORA-RIO É., 1998, De la haie au bocage : quelques remarques sur l'Anjou, In : FELLER L., MANE P., PIPONNIER F. (dir.), *Le village médiéval et son environnement. Etudes offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Édition de la Sorbonne, p.671-682 (*Histoire ancienne et médiévale*, 48).

---

1 Comme en témoigne le logo de l'association des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO qui représente un portail de clos : <https://www.climats-bourgogne.com/fr/>.

2 Archives départementales de la Côte-d'Or (AD21), séries P, PM, H, G, F, 4E, E dépôt.

3 D'après AD21, 21H1800, fol.234.

---

## Français

Les clos de vignes sont un des éléments emblématiques du paysage viticole bourguignon actuel et présents depuis plusieurs siècles. La présente étude pose les bases d'une recherche sur les évolutions spatiales et historiques de ces clos sur le temps long à travers un premier travail qui cible le territoire de quatre communes de la Côte de Nuits – Flagey-Echézeaux, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey – en s'appuyant sur la mise en place d'une méthodologie interdisciplinaire qui croise étude archivistique, documentaire, imagerie LiDAR et prospection.

## English

The enclosed vineyards are one of the most representative items in the Burgundy vineyard's landscape as they subsist since the Middle Ages. This study seeks to define how enclosed vineyard are created, evolved and disappeared over a longtime scale through the example of Flagey-Echézeaux, Vosne-Romanée, Nuits-Saint-Georges and Premeaux-Prissey area. It was based on an interdisciplinary methodology as we work on archives, various documentation, LiDAR imagery, and prospects.

**Mots-clés**

clos de vignes, Côte de Nuits, Bourgogne, Moyen Âge, époque moderne

**Keywords**

enclosed vineyard, Côte de Nuits, Burgundy, Middle Ages, Modern Age

**Index géographique**

Bourgogne, Côte de Nuits

**Index chronologique**

Moyen Âge, époque moderne

**Rubriques**

Articles

---

**Maëlle Chevalier**

UMR 6298 ARTEHIS, Université Bourgogne Europe

IDREF : <https://www.idref.fr/249045281>

**Jean-Pierre Garcia**

UMR 6298 ARTEHIS, Université Bourgogne Europe

IDREF : <https://www.idref.fr/069467994>

**Amélie Quiquerez**

UMR 6298 ARTEHIS, Université Bourgogne Europe

IDREF : <https://www.idref.fr/132598930>